



Fiche mission

TUTEURS DE MAISONNÉE DE VOLONTAIRES SNU

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Contexte de la mission:

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes, ainsi que le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge comprise entre 15 et 25 ans.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- le développement d'une culture de l'engagement,
- l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se déclinera en 4 phases successives :

- une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- un séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (santé, illettrisme, compétences); la présente fiche de poste correspond à la direction de ce séjour ;
- une mission d'intérêt général, **obligatoire**, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte:

- une direction composée de : un chef de centre; un adjoint encadrement, un adjoint éducatif,
- des cadres intermédiaires : capitaine de compagnie et adjoints supervisant 50 à 60 volontaires;
- des cadres de proximité : **tuteurs de maisonnée** de 10 à 12 volontaires.

Pour le département de l'Isère, 2 centres accueilleront les séjours de cohésion du **22 juin au 3 juillet 2020**.

Commune	Etablissement	Nombre de jeunes envisagés
AUTRANS-MEAUDRE	Centre IGESA	140
CORRENCON	Centre Léo lagrange	110

(Chiffres susceptibles d'être ajustés)

A – Responsabilités particulières :

Le tuteur est le cadre de proximité des appelés pendant les deux semaines du stage de cohésion. Il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée (groupe d'une dizaine de jeunes) dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. La mission du tuteur se divise en 5 tâches principales :

1. L'accueil et l'accompagnement des appelés :

- préparer l'accueil des appelés au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
- susciter la participation et impliquer les appelés pour toutes les activités : vie courante, activités physiques, formations, tests divers, etc. Veiller à l'assiduité et au respect des horaires.



Fiche mission

TUTEURS DE MAISONNÉE DE VOLONTAIRES SNU

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

2. L'organisation et la discipline de la vie courante :
 - faire connaître et respecter le règlement intérieur,
 - signaler aux cadres de compagnie tous les manquements,
 - gérer les difficultés interpersonnelles voire les conflits.
3. L'organisation de la vie démocratique et citoyenne :
 - créer des temps d'échange démocratique,
 - contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général,
 - s'assurer d'un brassage effectif, dans la maisonnée ou les activités.
4. Faire émerger un esprit de maisonnée :
 - créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective,
 - assurer l'inclusion effective de volontaires à besoins particuliers.
5. La sécurité physique et morale des appelés :
 - faire respecter strictement les mesures de sécurité,
 - identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont du capitaine de compagnie ou de son adjoint,
 - assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile).

A la demande du capitaine de compagnie ou de son adjoint et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut-être mobilisé comme intervenant repéré. Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge des appelés en situation de handicap ou à besoins particuliers.

B – Expérience et formation :

Connaissances :

- * BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, ...)
- * Psychologie de l'adolescent
- * Identification des risques psycho-sociaux
- * Sécurité physique et morale des mineurs

Compétences :

- * Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- * Conduire une médiation en situation de crise
- * Capacité d'écoute et réactivité
- * Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement
- * Expérience dans l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Il est nécessaire de compter une expérience effective d'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse

Le candidat s'engage à suivre une formation de 3 à 5 jours en département, qui se déroulera en avril ou mai.

C – Le Contrat :

1. Rémunération : sur la base 2019, rémunération journalière de 60 € nets
2. Durée du contrat : non consolidée (cible 19 jours)

Formation régionale	Avant séjour, préparation	Séjour du 22/06 au 03/07
5	2	12

Documents à adresser à: ddcs-snu@isere.gouv.fr
Date limite de réception des candidatures: 20 mars 2020